

# Modification de la dénomination sociale

## Tout savoir pour éviter les pièges et réaliser efficacement son opération

La modification de la dénomination sociale consiste à changer le nom officiel sous lequel votre entreprise est juridiquement identifiée. Ce nom figure sur tous les documents officiels de la société (statuts, Kbis, contrats, factures) et constitue l'élément d'identification principal de votre entreprise auprès des tiers.

### Pourquoi c'est important ?

- Informer les tiers (clients, fournisseurs, banques).
- Rendre le changement opposable aux tiers, ce qui signifie que la nouvelle dénomination devient juridiquement reconnue.
- Éviter toute confusion ou litige dans les relations commerciales.
- Respecter l'obligation de transparence imposée aux sociétés commerciales.



### LES ÉTAPES À SUIVRE

#### 1 – Réunir les bons documents

- PV (AGE pour les SARL/SA, décision du président ou des associés pour les SAS).
- Statuts mis à jour.
- Attestation de parution de l'annonce légale.

#### 2 – Déposer la formalité

- Dépôt via le guichet unique (INPI).
- Joindre PV, statuts mis à jour et attestation de parution.
- Régler les frais de greffe.

#### 3 – Publier l'annonce légale

- Contenu obligatoire : ancienne et nouvelle dénomination, forme juridique, capital, siège, SIREN, référence à la modification statutaire.
- Délai : dans le mois suivant la décision.

### DANS QUELS CAS ELLE S'APPLIQUE ?

- Repositionnement stratégique ou changement d'activité.
- Fusion ou acquisition.
- Développement à l'international.
- Homonymie ou risque de confusion avec une autre société.
- Modernisation de l'image de marque.

**Toutes les formes juridiques sont concernées :** SARL, EURL, SAS, SASU, SA, SNC, SCI...

### Bonnes pratiques et sécurisation

- Utiliser un modèle de PV sécurisé et complet.
- Publier l'AL avant le dépôt au greffe.
- Centraliser tous les documents pour un dossier clair et traçable.
- Informer tous les partenaires clés pour maintenir la confiance.

Avec Medialex, vous pouvez :

- Rédiger et vérifier l'annonce légale.
- Publier dans un journal habilité.
- Obtenir une attestation de parution pour votre dossier.

### Les erreurs fréquentes à éviter

- Choisir une dénomination déjà utilisée.
- Négliger l'information des partenaires.
- Oublier de mettre à jour les supports de communication.
- Ne pas respecter les délais de publication.
- Rédiger une AL incomplète.



Annonces légales



Formalités juridiques



Approbation des comptes



AG et Registres dématérialisés